

PROCES VERBAL N°41 COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 02.07.2026

A : 13H30

Président de séance : Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS. Stéphane BROCCQ, Abde EL KHALFIOUI, Youri CHERRAD, Michel UDOVICIC

Absents excusés : Anthony MARIOTTI, Jean-Marie TASTEVIN

Vu l'absence de MR Denis LASGOUTE, Président de la Commission, les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphane pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°40 du 25.06.2026.

COURRIERS CLUBS

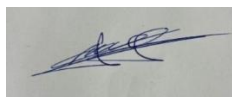
Suite au courrier du FT CAMARGUE, la commission prend note du refus de FT Camargue en U16 Territoire et maintient l'équipe en U15 D1.

L'équipe de EP Vergeze accède donc en U16 Territoire (Meilleur coefficient 1er U15 D2 : AS Poulx 2.3571 – EP Vergeze 2.9375).

Suite au courrier de Rousson demandant l'intégration de son équipe U15 D2 en U17 D2, **la commission ne peut donner une suite favorable.** L'accession en U17 D2 se fait par le championnat U17 D3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE
M BROCCQ Stéphane



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme MANTOUX Claire

